

SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et de contrôle des infections recommandées lors de la vaccination dans des milieux de vie ou unités de soins en éclosion

RECOMMANDATIONS INTÉRIMAIRES

12 juillet 2022 – version 2.1. Modifications apportées en jaune

Introduction

Actuellement, la situation épidémiologique démontre que des éclosions de COVID-19 sont toujours présentes dans les milieux de soins et de vie au Québec. Considérant la recommandation du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) d'administrer une troisième dose de vaccin contre la COVID-19 aux aînés hébergés dans les milieux de vie, il serait possible que des équipes de vaccination doivent se rendre dans des milieux où sévit une éclosion de COVID-19. Le présent avis a été mis à jour dans le but de répondre aux questions des vaccinateurs sur les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) à appliquer lors de la vaccination d'usagers et de travailleurs de la santé (TdeS) dans un milieu de vie ou une unité de soins en éclosion.

Les mesures recommandées dans cet avis s'appliquent lors de contacts avec les :

- ▶ Usagers ou TdeS asymptomatiques et sans critères d'exposition.
- ▶ Usagers ou TdeS asymptomatiques et ayant un ou des critères d'exposition.

Pour les critères d'exposition en milieu de soins, référer à [SRAS-CoV-2 : Définitions des termes en prévention et contrôle des infections dans les milieux de soins](#)

Pour les expositions en communauté, référer aux tableaux 8 et 9 du document [COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté](#).

Les mesures recommandées ne s'appliquent pas aux usagers suivants puisqu'il est recommandé d'attendre après la fin de la période de contagiosité d'un cas confirmé de COVID-19 avant de le vacciner (CIQ, 2021) :

- ▶ Usagers confirmés de COVID-19 (avec ou sans symptômes) pendant la période de contagiosité.
- ▶ Usagers symptomatiques en attente d'un résultat d'un test de diagnostic de la COVID-19.

Recommandations

Vaccinateurs

Promouvoir la vaccination contre la COVID-19 chez l'ensemble des TdeS affectés aux soins des usagers des unités de soins ou des résidents des milieux de vie.

Les mesures suivantes doivent être appliquées en tout temps, par tous les vaccinateurs :

- ▶ Porter adéquatement les équipements de protection individuelle (ÉPI) recommandés (voir tableau *Mesures spécifiques aux usagers et port d'ÉPI par les vaccinateurs*).
- ▶ S'abstenir de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains potentiellement contaminées.

- ▶ Respecter en tout temps les pratiques de base ainsi que les précautions additionnelles, si celles-ci sont en place pour certains usagers.

Séquence de vaccination

Pour débiter, procéder à la vaccination des usagers hébergés sur les unités où il n'y a pas d'éclosion active puis terminer par la vaccination des usagers hébergés sur les unités en éclosions.

Particularités organisationnelles

S'assurer que tous les vaccinateurs ont préalablement reçu une formation sur le port et le retrait de l'ÉPI.
Actualiser la formation au besoin.

Mesures spécifiques aux usagers et port d'ÉPI par les vaccinateurs

		Vaccination des usagers asymptomatiques avec critères d'exposition	
		Prévoir la mise en place des mesures suivantes afin d'éviter que le vaccinateur entre dans la chambre ou l'appartement de l'utilisateur en isolement préventif.	Si le vaccinateur doit entrer dans l'environnement de l'utilisateur en isolement préventif (ex. : chambre ou appartement d'un usager en milieu de vie, chambre de l'utilisateur en centre hospitalier).
Mesures pour les usagers	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Port du masque médical. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Port du masque médical. ▶ Deux options : <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'utilisateur est amené par un TdeS dans l'ouverture de la porte d'entrée de la chambre ou de son appartement. OU ▶ L'utilisateur est installé dans un fauteuil gérontologique ou fauteuil roulant, est recouvert d'un drap propre et amené par un TdeS dans une autre pièce afin que le vaccinateur procède à l'administration du vaccin. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Port du masque médical.
	ÉPI recommandé pour les vaccinateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Port du masque médical. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le masque médical peut être conservé entre les utilisateurs s'ils sont vaccinés successivement. Il doit être changé s'il est mouillé, souillé ou endommagé. ▶ Hygiène des mains entre chaque utilisateur. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Port du masque médical et de la protection oculaire. ▶ Hygiène des mains entre chaque utilisateur. ▶ Le masque médical et la protection oculaire peuvent être conservés entre les utilisateurs s'ils sont vaccinés successivement. Le masque doit être changé s'il est mouillé, souillé ou endommagé.

Références

Center for disease control and prevention. (2020, 23 août). *Vaccine administration: COVID-19 personal protective equipment*. <https://www.cdc.gov/vaccines/hcp/admin/downloads/COVID-19-vaccine-administration-PPE-508.pdf>

Comité sur l'immunisation du Québec. (2020, novembre). *Avis préliminaire sur les groupes prioritaires pour la vaccination contre la COVID-19 au Québec* (publication n° 3085). Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3085-groupes-prioritaires-vaccination-covid19.pdf>

Comité sur l'immunisation du Québec. (2021, 3 septembre). *Avis intérimaire sur l'utilisation des vaccins à ARM messenger contre la COVID-19*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/publications/3093-utilisation-des-vaccins-arn-contre-la-covid19>

INSPQ 2021 *Avis - Priorisation de la vaccination contre la COVID-19 dans les CHSLD*. 4 janvier 2021

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2021, 5 octobre). *Questions et réponses sur la campagne de vaccination contre la COVID-19 - À l'intention des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-279-34W.pdf>

Organisation mondiale de la Santé. (2021, 15 janvier). *Infection prevention and control (IPC) principles and procedures for COVID-19 vaccination activities*. <https://www.who.int/publications/i/item/who-2019-ncov-vaccination-IPC-2021-1>

Comité sur les infections nosocomiales du Québec

MEMBRES ACTIFS

Marie-Claude Roy, présidente
Catherine Dufresne
Roseline Thibeault
Pascale Trépanier
Centre hospitalier universitaire de Québec – Université
Laval

Nathalie Bégin
Centre intégré de santé et de services sociaux de la
Montérégie-Centre

Karine Boissonneault
Natasha Desmarreau
Centre intégré universitaire de santé et de services
sociaux de la Capitale-Nationale

Chantal Richard, secrétaire du CINQ
Jasmin Villeneuve
Direction des risques biologiques
Institut national de santé publique du Québec

Stéphane Caron
Direction de la santé environnementale, au travail et de la
toxicologie
Institut national de santé publique du Québec

Kevin Dufour
Centre intégré universitaire de santé et de services
sociaux Saguenay-Lac-Saint-Jean

Judith Fafard
Laboratoire de santé publique du Québec
Institut national de santé publique du Québec

Jean-François Laplante (poste intérimaire)
Centre intégré universitaire de santé et de services
sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Yves Longtin
Centre intégré universitaire de santé et de services
sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Danielle Moisan
Centre intégré de santé et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Bianka Paquet-Bolduc
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec

Sara Pominville
Centre intégré universitaire de santé et de services
sociaux de l'Estrie

Patrice Savard
Centre hospitalier de l'Université de Montréal

MEMBRES D'OFFICE

Patricia Hudson
Dominique Grenier
Direction des risques biologiques
Institut national de santé publique du Québec

MEMBRES DE LIAISON

Zeke McMurray
Silvana Perna
Ministère de la Santé et des Services sociaux

INVITÉS PERMANENTS

Bruno Dubreuil
Centre intégré de santé et services sociaux de Laval

Geneviève Anctil
Annick Boulais
Josiane Charest
Fanny Desjardins
Josée Massicotte
Natasha Parisien
Direction des risques biologiques
Institut national de santé publique du Québec

Historique des modifications

Version	Date	Modifications
V 2.1	2022-07-12	<ul style="list-style-type: none">▶ Modification des critères d'exposition ;<ul style="list-style-type: none">▶ Retrait de la notion de voyage hors Canada ;▶ Référence au document SRAS-CoV-2 : Définitions des termes en prévention et contrôle des infections dans les milieux de soins.
V 2.0	2021-11-29	<ul style="list-style-type: none">▶ Ajustement de l'introduction en fonction de la situation épidémiologique actuelle et de la recommandation d'administration d'une troisième dose du vaccin contre la COVID-19 aux aînés hébergés dans les milieux de vie, ajout d'une définition de critères d'exposition, ajustements de libellés dans plusieurs sections du document.

SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et de contrôle des infections recommandées lors de la vaccination dans des milieux de vie ou unités de soins en éclosion

AUTEURS

Comité sur les infections nosocomiales du Québec

Chantal Richard, conseillère en soins infirmiers
Josée Massicotte, médecin-conseil
Direction des risques biologiques

SOUS LA COORDINATION

Dominique Grenier, chef d'unité scientifique
Jasmin Villeneuve, chef d'équipe, médecin-conseil
Direction des risques biologiques

MISE EN PAGE

Murielle St-Onge, agente administrative
Direction des risques biologiques

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec (2022)

No de publication : 3115